



Sur cette page de couverture ne sont mentionnés que les compléments exigés pour la Suisse, resp. pour le fournisseur. Pour les données complètes de chaque chapitre, prière de se reporter aux chapitres correspondants de la Fiche de Données de Sécurité ci-jointe pour le produit Folpet 80 WDG de Syngenta Agro AG.

### Indications relatives à l'utilisation de cette Fiche de Données de Sécurité

Cette Fiche de Données de Sécurité concerne exclusivement le produit **Folpet 80 WDG (W 6680)** commercialisé par Bayer (Schweiz) AG et n'a de valeur que pour celui-ci. Toute utilisation pour d'autres produits (même ceux qui semblent identiques) est interdite, y compris la copie (même partielle), la diffusion, etc. L'authenticité des données correspondant aux connaissances les plus récentes est uniquement valable pour le produit **Folpet 80 WDG (W 6680)**. En cas d'interprétation de ces données pour d'autres produits, les informations citées sur la fiche de données de sécurité peuvent s'avérer incomplètes ou même fausses.

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### Informations sur le produit

Nom commercial	<b>FOLPET 80 WDG</b>
Utilisation	Fongicide
Fournisseur	<b>Bayer (Schweiz) AG, Crop Science</b> <b>Postfach</b> <b>CH-3052 Zollikofen</b>
Téléphone / Fax	+41(0)31 868 35 36 / +41(0)31 869 23 39
Importateur	Syngenta Agro aG Rudolf-Maag-Strasse 5 CH-8157 Dielsdorf
Renseignements Syngenta	Telefon: 044 855 88 77 / sds_syngenta@syngengt.com
Producteur	ADAMA Deutschland GmbH Edmund-Rumpler-Strasse 6 D-51149 Cologne Telefon: +49 (0) 2203 5039 000
Numéro d'urgence Suisse	<b>145 (Tox Info Suisse, Zurich)</b>

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classement et étiquetage conformément à la législation nationale suisse :

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP :

→ Voir section 2 de la fiche de données de sécurité ci-jointe pour Folpet 80 WDG (Syngenta).

## SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection du corps:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éviter toute contamination des eaux avec le produit ou les restes de bouillie. Rincer soigneusement les emballages vides et les remettre au service d'enlèvement des ordures. Les restes de produits à éliminer sont à remettre à une centrale de récupération pour produits toxiques ou au commerce spécialisé. Observer absolument les risques de danger et les mesures de sécurité mentionnés sur l'étiquette.

### Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

## SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

# Préface des fiches de données de sécurité GHS

Date d'émission 22 janvier 2019  
remplace toutes les versions précédentes

---

**Dénomination commerciale** : Folpet 80 WDG

Design Code : A11385D  
Agi Code : 64806

MSDS: Version/Date : 2 / 17.01.2019

---

**Fournisseur** : Syngenta Agro AG  
Rudolf - Maag - Strasse 5  
CH-8157 Dielsdorf  
Suisse

Téléphone siège social : +41 44 855 88 77  
Télécopie siège social : +41 44 855 87 01  
E-Mail : sds\_syngenta.ch@syngenta.com

Information sur le produit : Téléphone (Centre de Contacts) 0900 800 008

**Numéro d'urgence** : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

**Producteur** : ADAMA Deutschland GmbH  
Edmund-Rumpler-Strasse 6  
D-51149 Cologne  
Tel:(49) (0) 2203 5039 000  
Fax:(49) (0) 2203 5039 199

**Directive de classification complémentaires pour la Suisse** : Protection de la maternité:  
Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52) :  
Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Protection des jeunes travailleurs:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

---



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe II

## Folpet 80 WDG

Date de révision 17-janv.-2019

Version 2

Produit n° FNG56788-41

Date de publication 17-janv.-2019

R-6811.DPD2 9201700 MCW-296 WG

### Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur du produit

## Folpet 80 WDG

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Fongicide
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur	ADAMA Deutschland GmbH Edmund-Rumpler-Str. 6, D-51149 Köln Tel: (+49) (0) 2203 5039 000 Fax: (+49) (0) 2203 5039 199
------------------------	--

Pour plus d'informations, contacter

Adresse électronique	info@de.adama.com
----------------------	-------------------

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	145 (aus dem Ausland +41 44 251 51 51)
--------------------------	--

### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Cancérogénicité	Catégorie 2 - (H351)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique	Catégorie 1 - (H410)

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**Pictogrammes de danger**



**Mention d'avertissement**

ATTENTION

**Mentions de danger**

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence**

P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P201 - Se procurer les instructions avant utilisation  
 P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin  
  
 P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
 P391 - Recueillir le produit répandu  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

**Mentions de danger spécifiques de l'UE**

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

**Phrases supplémentaires pour PPP**

SP1-Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible

**Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2 MÉLANGES**

Nom chimique	% poids/poids	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
Folpet	76-84	133-07-3	205-088-6	613-045-00-1	Acute Tox. 4 (H332) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400)	M=10	-
Benzenesulfonic acid, hydroxy-, polymer with formaldehyde, phenol	2-3	102980-04-1	-	-	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)		-

and urea, sodium salt							
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucun connu

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

#### **Moyens d'extinction déconseillés**

Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger spécifique connu.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations

## Section 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### **Précautions individuelles**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

#### **Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

#### **Autres informations**

Voir également la section 8,13

### **Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée.

##### **Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

##### **Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### **Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

##### **Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches (norme EN166).

**Protection des mains** Gants en plastique ou en caoutchouc (norme EN374).

<b>Protection corporelle</b>	Vêtements de protection adaptés, Vêtements de protection adaptés, Tablier, Gants en plastique ou en caoutchouc (norme EN374).
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Apparence</b>			
état physique	: solide granules		
Couleur	: beige		
Odeur	: Léger/légère aromatique		
Seuil olfactif	: aucune donnée disponible		
pH	: 8.7 - 9.7	CIPAC MT 75.3	
Point de fusion/point de congélation °C	: aucune donnée disponible		
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition °C	: aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: aucune donnée disponible		
Taux d'évaporation	: Sans objet		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable	EEC A.10	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: aucune donnée disponible		
Pression de la vapeur kPa	: aucune donnée disponible		
Densité de vapeur	: aucune donnée disponible		
Densité relative	: 0.56 - 0.66	CIPAC MT 186	
Solubilité(s) mg/l	: aucune donnée disponible		
Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow	:		Voir Section 12 pour plus d'informations
Température d'auto-inflammabilité °C	: >402	EEC A.16	
Température de décomposition °C	: aucune donnée disponible		
Viscosité cinématique mm <sup>2</sup> /s 40 °C	: Sans objet		
Propriétés explosives	: N'est pas un explosif	EEC A.14	
Propriétés comburantes	: Non comburant	EEC A.14	

### 9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml	: 0.68	CIPAC MT 186
Tension superficielle mN/m	: Sans objet	

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

**Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: > 2000	Rat	OECD 401	
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 2000	Rat	EPA 81-2	
Inhalation CL50 mg/l/4h	:			Indisponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OECD 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritant pour les yeux	Lapin	OECD 405	
Sensibilisation respiratoire/cutanée	: Sensibilisant cutané	Cobaye	USEPA 81-6	

**Toxicité chronique**

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Nom chimique  
Folpet : Non classé

**Cancérogénicité**

Nom chimique  
Folpet : Susceptible de provoquer le cancer

**Toxicité pour la reproduction**

Nom chimique  
Folpet : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

**TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition unique**

Nom chimique  
Folpet : aucune donnée disponible

**TSOC (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition répétée**

Nom chimique  
Folpet : aucune donnée disponible

**Danger par aspiration**

Nom chimique  
Folpet : aucune donnée disponible



<b>Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES</b>
--

**12.1. Toxicité****Toxicité aquatique**

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Toxicité aiguë Poisson CL50, 96 heures mg/l	: 0.22	Oncorhynchus mykiss	EU A.C1	Statique
Crustacés CE50, 48 heures mg/l	: 0.68	Daphnia magna	OECD 202	semi-static
Algues CE50, 72 heures mg/l	: > 10	Scenedesmus subspicatus	OECD 201	
Plantes aquatiques CE50 mg/l	:			Indisponible

**Toxicité terrestre****Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg****Nom chimique**

Folpet : &gt;2510 Colin de Virginie EPA 71-1

**Abeilles DL50 par voie orale µg/bee****Nom chimique**

Folpet : &gt;236 EPPO 170 (1992)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Dégradation abiotique Eau DT50 jours Nom chimique Folpet	: <0.05	OECD 111	pH 7
Terrestre DT50 jours Nom chimique Folpet	: 4.3	SETAC	25° C
Biodégradation Nom chimique Folpet	: Facilement biodégradable	OECD 301 B	

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow Nom chimique Folpet	: 3.017		20° C

**Facteur de bioconcentration (BCF)****Nom chimique**

Folpet : 56 OECD 305E

**12.4. Mobilité dans le sol**

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Adsorption/désorption Nom chimique Folpet	: 304		Koc

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

### Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
<b>Autres informations</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### IMDG :

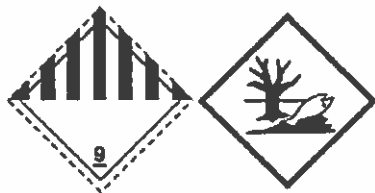
14.1 ONU/n° d'identification *	3077
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. ( Folpet )
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

#### RID/ADR

14.1 ONU/n° d'identification *	3077
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. ( Folpet )
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.7 Code de restriction en tunnel	-

#### ICAO (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification *	3077
14.2 Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. ( Folpet )
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Sans objet



Remarque : UN3077 et UN3082 – Ces produits peuvent être transportés comme des marchandises non dangereuses en vertu des dispositions particulières du Code IMDG 2.10.2.7, ADR SP 375 et de l'ICAO/IATA A197 lorsque emballés dans un emballage unique ou intérieur d'un maximum de 5 litres ou moins pour les liquides ou 5 kg ou moins pour les solides .

## Section 15 : MENTIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

- Consider restrictions: Yes
- Comply with trade association / occupational health regulations
- Youth employment law (German regulation)
- Maternity Protection Act (German regulation)
- Water hazard class (Germany): 3
- Self-classification: Yes (VwVwS)
- Storage class:13

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise. Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009.

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

#### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H332 - Nocif par inhalation  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Liste des acronymes

- ADR - Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route  
ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures  
CAS Number - Numéro du Chemical Abstract Service  
EC Number - CE: Numéro EINECS et ELINCS  
EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire  
ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées  
IATA - Association internationale du transport aérien  
ICAO-TI - OACI-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses  
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses  
LC50 - CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)  
LD50 - DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)  
OECD - OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique  
RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Remarque sur la révision Les modifications apportées à la dernière version sont marqués avec ce signe \*\*\*.

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

# Bayer (Schweiz) AG, Crop Science

FICHE DE DONNEES DE SECURITE conformément à la directive CE 1907/2006.  
Avec modifications pour la Suisse selon la LChim du 1<sup>er</sup> août 2005.



**FOLPET 80 WDG** (W 6680) Emballage: 20 KG

2/1

Version

Date de publication par Syngenta: 22.01.2019

**Page de couverture pour la Suisse faite le : 12.08.2019**

---

Interdiction de réutiliser l'emballage.  
À conserver hors de portée des enfants.